

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-207

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108480-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-207

Soutien de Bordeaux Métropole à l'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) pour l'année 2025- Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'organisme

L'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) est portée par l'Association pour la Formation et l'Education Permanente Tivoli (AFEPT).

Elle s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant connu des ruptures scolaires pour des raisons personnelles, des difficultés scolaires ou une orientation par défaut. Ils sont, pour presque la totalité d'entre eux, sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification.

Elle leur propose un parcours complet afin de leur permettre de préparer leur insertion dans l'emploi durable.

Chaque parcours respecte les principes suivants : positionnement, individualisation des parcours, orientation professionnelle, remise à niveau des compétences-clés, alternance en entreprise, évaluation des savoirs et compétences, apports de valeurs citoyennes et ouverture sur la connaissance du territoire (Bordeaux Métropole).

L'E2C BMA contribue à réduire les inégalités d'accès à l'emploi et favorise l'égalité des chances.

L'E2C BMA est donc un lieu de socialisation, qui contribue à la cohésion territoriale de Bordeaux métropole en améliorant le lien social et le vivre ensemble.

Le rayonnement national des Ecoles de la 2ème Chance permet à Bordeaux Métropole d'être associée à l'innovation sociale et à un développement économique prenant en compte les plus éloignés de l'emploi.

Points forts du bilan d'activités 2024

L'**E2C BMA** a déménagé au sein du campus François d'Assises, dans le quartier Belcier à proximité de la gare St Jean qui permet à l'ensemble des villes de la métropole de bénéficier d'un accès facilité à l'**E2C BMA**. La mixité des publics, au cœur du projet du Campus François d'Assise pour l'égalité des chances a offert aux stagiaires de l'**E2C BMA** des conditions d'apprentissage motivante, collaborant notamment avec les étudiants de l'école ingénieur JUNIA.

L'**E2C BMA** tire les premiers enseignements de ces changements :

- l'ambition métropolitaine de l'**E2C BMA** se concrétise. Les stagiaires entrés depuis le déménagement dans le quartier Saint Jean/ Belcier sont originaires de 15 nouvelles villes,
- les effectifs ont bien augmenté en 2024 par rapport à l'année 2023.

Programme d'action pour l'année 2025

Le programme d'actions 2025 de l'**E2C BMA** est annexé à la convention. Les effectifs sont à la hausse, compte tenu de l'implantation de l'école sur le nouveau site. Plus encore que par le passé, l'**E2C BMA** se donne pour but de rapprocher les jeunes de l'entreprise : l'alternance reste au cœur du dispositif **E2C BMA** et les entreprises sont étroitement associées au processus de formation.

En 2025, le parcours de formation va évoluer pour s'adapter à une tendance qui semble aussi devenir une caractéristique de l'**E2C BMA** : une forte présence des "de 18 ans".

Pour ce faire, un travail se poursuit sur la gestion des émotions et les Compétences Psychosociales (CPS), qu'elles soient cognitives, émotionnelles ou sociales, ces compétences permettent aux stagiaires de l'**E2C BMA** une meilleure connaissance d'eux même et ainsi, un gain de maturité nécessaire à un savoir être obligatoire pour une insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

Plan de financement

L'AFEPT présente un budget prévisionnel 2025 pour l'école de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine d'un montant de 700 726 € (CF. Budget en annexe de la convention) en baisse par rapport à l'année précédente pour l'ensemble de ses actions et une demande de subvention de 65 000 € égale à celle de l'année précédente. Il est néanmoins proposé une subvention métropolitaine d'un montant de 55 100 €, en baisse de 2 900 euros par rapport à 2024 (58 000€) afin de respecter le cadrage budgétaire en appliquant 5 % de baisse au montant de la subvention octroyée en 2024.

Les autres contributeurs sont l'Etat à hauteur de 175 000 € (25%), l'Union Européenne à hauteur de 373226 € (53%), le Conseil régional à hauteur de 62 500 € (9 %). Les charges de personnel (499 028 euros) représentent 71 % du budget en légère augmentation par rapport aux précédents exercices.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5217-2 et L1611-4,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relative au Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande n°2025-00230 formulée par l'organisme en juillet 2024 pour l'exercice 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT) au titre de l'année 2025 est recevable au regard de son programme d'actions en faveur de l'Ecole de la deuxième chance, qui contribue au développement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur la Métropole Bordelaise,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 55 100 € en faveur de l'association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT) pour la réalisation du programme d'actions 2025 de l'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA),

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 -article 65748 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------